

Ne pas se faire couper l'herbe sous le pied !



Lettre aux producteurs de lait et de fromages AOP Saint-Nectaire

Décembre 2017 • N° 1

Édito

Chers collègues,

La sortie des quotas a conduit à l'explosion de démarches de segmentation du marché du lait, pour rechercher de nouvelles pistes de valeur ajoutée, en priorité axées sur l'herbe, la prairie, le pâturage,... en France, en Europe et dans le monde.

Quand on considère la zone AOP Saint-Nectaire et le cahier des charges de l'AOP, nous nous devons d'être leaders sur ces thématiques et devons le faire savoir !

D'où l'idée des 4 lettres, dont vous avez le premier numéro en mains, qui vous apporteront nombre d'informations sur le thème des prairies (Etat des lieux et outils d'évaluation des prairies, lien entre qualité des prairies et qualité des fromages, services rendus par les prairies,...). C'est l'occasion pour moi de vous annoncer **le lancement prochain du concours prairies AOP Saint-Nectaire**, qui se déroulera au printemps 2018, avec annonce des résultats lors du concours officiel de l'AOP Saint-Nectaire à Bagnols le 5 août 2018 !

Patrice CHASSARD, Président

De nombreuses démarches ont vu le jour pour rassurer le consommateur et répondre à ses attentes : la production laitière, depuis la suppression des quotas, est à la recherche de segmentation des marchés !

Selon l'étude commandée par le CNIEL et présentée lors de l'Assemblée Générale du CNAOL à Super Besse en septembre, l'image de la filière laitière reste bonne auprès des consommateurs, mais s'érode depuis une dizaine d'années. On assiste à une perte de confiance accordée aux éleveurs laitiers et une image de l'élevage laitier qui se dégrade, même si elle se dégrade moins que celle de l'élevage en général.

L'Etude du CNIEL a mis en lumière une évolution des demandes sociétales, avec des consommateurs qui jugent de plus en plus que les produits laitiers ne sont pas essentiels dans l'alimentation humaine, voire peuvent avoir un effet néfaste sur la santé.... Ainsi les facteurs d'inquiétude portent essentiellement sur l'alimentation des vaches,

l'hygiène des produits laitiers et leur impact sur la santé.

Cette étude a permis de dresser le portrait type du consommateur de demain, qui sera connecté et influencé par les réseaux sociaux. En ayant facilement accès à l'information, le consommateur est de plus en plus exigeant et cherche à connaître les méthodes et conditions de production des produits qu'il consomme. Les préoccupations sont donc grandissantes sur le bien-être animal, à savoir les conditions d'élevage et les soins aux animaux, mais aussi sur les conditions d'alimentation, saines, efficaces, sans OGM ni pesticides.

Le consommateur a besoin d'informations, de réassurance, de proximité...

et l'AOP Saint-Nectaire peut facilement y répondre !

L'herbe, le pâturage et le foin créent de la valeur et répondent aux attentes !



Depuis quelques années, en France, en Europe et dans le monde, nous voyons se multiplier des démarches de qualification et de segmentation en filière laitière. Le CNIEL a réalisé un recensement et une comparaison de près de 30 démarches !

Au Royaume-Uni, c'est la démarche « **Red Tractor** » qui garantit le bien-être animal, la sécurité alimentaire, la traçabilité et la protection de l'environnement.

En Irlande, « **Origin Green** » évalue la protection des ressources naturelles et l'impact sur l'environnement par la mesure de l'empreinte carbone et la mesure de critères relatifs au pâturage, à la gestion de l'épandage, au rendement d'utilisation de l'azote,...

En Allemagne, la « **QM Milch** » intègre en plus le suivi de résidus dans le lait, et la démarche « Sans OGM ».

Au Danemark, c'est la démarche « **Arlagarden** » qui est imposée par l'incontournable coopérative ARLA, sur des critères de respect de l'environnement et du bien être animal.

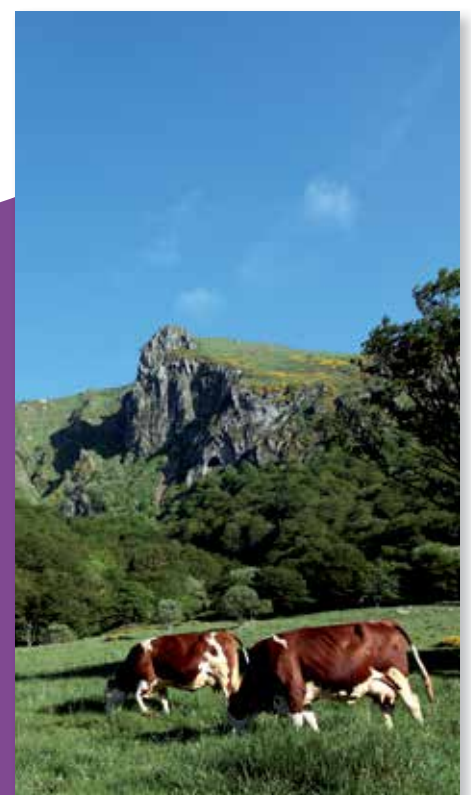
Aux Pays-Bas, c'est tout un programme (KKM) qui se met en place pour redorer l'image de l'agriculture hollandaise. Avec la démarche produit « **Lait de Pâturage** » : 120 jours minimum, au moins 6 heures par jour, avec des adaptations pour les exploitations disposant d'un robot de traite... Il existe aussi le « **Grazing Agreement** » qui est un engagement moral du producteur de lait à mettre davantage son troupeau au pré....

La Belgique n'est pas en reste non plus avec sa démarche « **QFL** » (Qualité Filière Lait), où l'on retrouve les mêmes items (Bien-être animal, santé, environnement, sécurité du produit fini).

Sans oublier, **l'Autriche** qui crée un produit « **Lait de foin** », bénéficiant du signe de qualité Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), et qui fait également des émules en Bretagne !



Et donc qu'attendons-nous, en AOP Saint-Nectaire, pour faire valoir les pratiques de l'AOP, inscrites dans le cahier des charges ? Elles nous paraissent tellement évidentes, qu'on en oublie de le faire savoir plus largement autour de nous, et surtout à ce consommateur méfiant que nous a présenté le CNAOL...



Les prairies de l'AOP Saint-Nectaire sont-elles plus vertes que celles de nos voisins européens ?



En Saint-Nectaire nous sommes chauvins ! Vanter et être fier de nos prairies est essentiel. En effet, bien avant de l'écrire comme l'élément fondamental dans le cahier des charges de l'AOP Saint-Nectaire, la prairie a toujours été et restera la principale source d'alimentation des vaches laitières et des génisses de notre zone.



L'AOP Saint-Nectaire :

la verdure à l'état pur !

En un seul regard, la verdure s'impose comme une évidence !

Entre 800 et 1 400 m d'altitude tout autour du Sancy et sur les plateaux du Cézallier, l'herbe est omniprésente depuis des décennies. Grâce au sol volcanique très fertile et aux pratiques d'élevage, une multitude de variétés de plantes sont présentes sur notre territoire AOP.

Les prairies de l'AOP Saint-Nectaire, jamais labourées et qui se régénèrent avec des semences natives et sauvages, permettent d'avoir une biodiversité exceptionnelle. On se doit donc de qualifier la prairie de **NATURELLE** pour éviter de la confondre avec une prairie permanente qui est bien souvent une prairie temporaire de plus de 5 ans qui peut être labourée et ressemée les années suivantes.

Une prairie naturelle est une prairie qui s'est naturellement implantée et qui est entretenue par les éleveurs.

Ce qu'il faut savoir à l'échelle

de la zone Saint-Nectaire

- 99 % des surfaces exploitées par les producteurs de Saint-Nectaire sont des prairies permanentes (déclaration PAC) et presque 9 exploitations sur 10 ont uniquement (100%) des prairies permanentes. C'est donc une vraie spécificité de notre AOP.

De plus, la qualité des prairies et la biodiversité floristique sont « amplifiées » par :

- un élevage extensif : le niveau de chargement à l'hectare est faible, de l'ordre de 1 UGB/ha (une exploitation sur deux en Saint-Nectaire a un chargement inférieur à 1 UGB/ha).
- des pratiques respectueuses du milieu : une fertilisation azotée modérée avec peu d'achat d'engrais minéral et une fertilisation organique faible, qui est estimée, en moyenne, à 60 unités d'azote par hectare épandable. C'est-à-dire largement inférieure aux limites imposées par le cahier des charges du Saint Nectaire (130 unités/ha).

Des vaches qui pâturent, qui mangent de l'herbe (foin, enrubannage, ensilage) toute l'année, c'est donc pour vous une logique qui va de soi, une évidence !

Alors parlons maintenant de cette évidence, car elle est un gage de qualité à différents niveaux et elle répond largement aux attentes des consommateurs ! Mettons en avant cette ressource, ce patrimoine et surtout évitons de nous faire couper l'herbe sous le pied...

Comment mettre en valeur les qualités de nos prairies naturelles ?




Fauche de montagne sur sol sain à Knautie d'Auvergne, type majoritaire en zone AOP Saint Nectaire

Les prairies naturelles de la zone Saint Nectaire ne sont pas banales et peu de territoires possèdent cette richesse :

- elles sont façonnées par les conditions climatiques et géologiques locales et les pratiques de gestion des éleveurs qui les utilisent depuis toujours
- elles présentent une diversité remarquable : on recense environ 60 types de prairies naturelles différents (un type = une composition botanique définie).

Mieux les connaître pour mieux les utiliser et mieux valoriser leurs qualités !

 Pour mieux les connaître, un outil, conçu localement, existe : la **typologie multifonctionnelle des prairies**. Il est aujourd'hui utilisé par les techniciens fourragers et connu par quelques éleveurs.

C'est quoi ?

C'est un document qui décrit une vingtaine de types de prairies naturelles (les plus fréquents dans les systèmes laitiers d'Auvergne) et qui propose une clé de détermination pour pouvoir les identifier sur le terrain.

À quoi ça sert ?

La **typologie multifonctionnelle des prairies** permet de déterminer le type de prairie naturelle pour chaque parcelle de l'exploitation et de décrire ses qualités d'un point de vue agronomique, environnemental et pour produire des fromages de qualité. Cet outil donne donc des indications pour adapter et ajuster les pratiques fourragères au potentiel de chaque parcelle, en cohérence avec les besoins des animaux et en fonction des objectifs de l'éleveur.

La gestion de ces prairies est complexe puisque celles-ci sont composées en moyenne d'une trentaine d'espèces végétales, dont les vitesses de développement et les valeurs alimentaires

peuvent être complètement différentes. Un diagnostic à l'échelle de l'exploitation (DIAM) permet donc ensuite de mettre en cohérence les pratiques fourragères à l'échelle d'un système de production et d'évaluer les services rendus par les prairies d'une exploitation du point de vue agricole mais aussi ... de la biodiversité et de la qualité des fromages.

Où peut-on se la procurer ?

Le document est disponible auprès du Pôle fromager AOP Massif central (pole.fromager@wanadoo.fr) et disponible également sur internet (document téléchargeable) : www.prairies-aop.net (vous pouvez également contacter l'ISN).

Qui peut vous aider à l'utiliser ?

Les équipes fourrages des Chambres d'Agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme sont à votre disposition, ainsi que l'EDE du Puy-de-Dôme. L'ISN peut également vous accompagner en organisant des journées spécifiques sur ce thème. Il suffit de vous manifester, d'autant plus que pour les producteurs chanceux du Puy de Dôme un accompagnement financier est accordé par leur conseil départemental pour la réalisation du diagnostic fourrager.

Pour tout renseignement, contactez : François PEYROUX.

à suivre...

Interprofession du Saint-Nectaire

2 route des Fraux • 63610 Besse-en-Chandesse

T. 04 73 79 52 57 • F. 04 73 79 51 72

contact@syndicatstnectaire.com

www.aop-saintnectaire.com

 FromageSaintNectaire

